

Nous avons demandé que l'occasion nous soit fournie d'examiner la ligne de conduite de la Banque du Canada. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une résolution dans laquelle je souligne que vu que la loi sur les banques n'a pas été sensiblement remaniée depuis bien des années, il y aurait lieu d'examiner le cas de certaines de ces sociétés de prêts. L'argument que je veux faire valoir ici a trait à la déclaration suivante du président de la Banque canadienne de commerce:

Il est presque certain que si nos emprunts à l'étranger diminuaient sensiblement, notre dollar aurait bientôt tendance à accuser un escompte au lieu d'une prime.

Toutefois, il semble que la Banque du Canada n'ait pas fait d'efforts véritables, ou si peu, pour influencer sur le niveau des taux d'intérêts.

Dans son long discours d'hier soir, le ministre n'a rien dit au sujet de cet aspect essentiel des questions économiques et monétaires. Le président de la Banque de Montréal aurait déclaré le 19 décembre dernier:

Soulignant le besoin de directives précises de la part de la Banque du Canada, M. Hart a affirmé que le monde financier devrait recevoir «quelque assurance que la politique monétaire officielle, qui montre depuis quelque temps des signes d'une flexibilité accrue, va continuer dans ce sens aussi longtemps que cela sera possible sans susciter de nouveaux dangers d'inflation».

Il a exprimé l'avis que le présent ralentissement des prêts bancaires ne doit plus être considéré avec la même satisfaction qu'il conviendrait d'éprouver si nous étions en pleine poussée inflationniste.

Les banques centrales et les banques commerciales devraient à présent chercher des moyens propres à créer des conditions qui activeront l'emprunt bancaire au lieu de le ralentir.

Le ministre des Finances garde le silence. Dans sa déclaration, M. Hart préconise le retour à un taux fixe pour les prêts de la banque centrale, taux qui favoriserait ou suspendrait les opérations suivant les circonstances. Il a comparé les fluctuations du taux de réescompte aux mouvements d'une bouée dans l'eau en disant qu'on manquait d'esprit de direction. Je sais, bien sûr, que le ministre des Finances allègue toujours que ces questions sont du ressort exclusif de la Banque du Canada et que le gouvernement n'en est pas responsable. Ce n'est pas ce que lui et le député de Greenwood prétendaient quand ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre et même ce n'était pas l'avis du gouvernement précédent. En 1936 déjà, voici ce que le premier ministre d'alors, le très honorable William Lyon Mackenzie King a déclaré sur la question de savoir si la Banque du Canada était livrée à elle-même et ne dépendait pas du gouvernement: «Le dernier mot n'appartient pas au gouverneur de la Banque mais au gouverneur en conseil qui est le cabinet

représentant la Chambre des communes, institution qui à son tour représente la population du pays.»

Dans un témoignage, l'ancien gouverneur de la Banque, M. Towers, a dit que la politique monétaire de la Banque doit être conforme à celle du gouvernement.

**L'hon. M. Fleming:** A quelle page?

**M. Benidickson:** Cela se passait en 1938; on le trouve dans le témoignage du gouverneur. Il a tenu ces propos le 14 mars. Le 27 mars 1957, alors que le ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il a déclaré ce qui suit au comité de la banque et du commerce.

**L'hon. M. Fleming:** A quelle page?

**M. Benidickson:** Il a dit:

...le ministre des Finances, en ce qui nous concerne, n'invoquera pas comme excuse la politique de la Banque du Canada; il devra assumer ses propres responsabilités.

**L'hon. M. Fleming:** A quelle page, je vous prie!

**M. Benidickson:** Je n'ai pas la page. Je viens d'indiquer la date à mon honorable ami.

**L'hon. M. Fleming:** La citation est-elle tirée du hansard ou du compte rendu des délibérations du comité?

**M. Benidickson:** Du hansard du 27 mars 1957, au cours du débat sur l'exposé financier de cette année-là, si je ne m'abuse. Le ministre des Finances, je l'ai signalé, ne refuse jamais de s'enorgueillir d'une réduction des taux d'intérêt, et de s'en attribuer le mérite. Mais chaque fois que les taux d'intérêt augmentent, il s'empresse d'en rendre la Banque du Canada responsable. Le 31 janvier 1958, comme en fait foi le hansard, le député de Nanaïmo (M. Cameron) lui a posé la question suivante au sujet de la diminution des taux d'intérêt de base:

Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances? Est-il en mesure de faire savoir à la Chambre si cet éloignement du principe de l'argent rare est le résultat de mesures prises par le gouvernement, et quelles ont été ces mesures?

Et le ministre a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement a pris des mesures. Je ne dirai pas que la réduction est entièrement attribuable aux dispositions qu'il a prises, mais elle correspond certainement au programme du gouvernement et peut, en partie, lui être attribuée. Le fait est que nous avons cherché à provoquer, avec les moyens dont nous disposons, la réduction du taux d'intérêt. Je ne puis, car ce ne serait pas conforme à l'usage, faire connaître à la Chambre toutes les dispositions prises par le gouvernement ou son agent financier à cet égard, mais je crois pouvoir assurer au député que la réduction dont il s'agit, et que je suis heureux d'annoncer ce matin, est entièrement conforme au programme du gouvernement.

Quand les taux montent, on n'en assume pas la responsabilité. Dans le long exposé